

Image not found or type unknown



Preuve de l acte anormal de gestion

Par **Philou303**, le **05/12/2012 à 18:15**

Bonjour, Dans le cadre d un acte anormal de gestion, la preuve incombe à l administration.
Mais comment l AF peut elle apporter la preuve, de qu'elle manière, par qu'elle procédure ? Et
qu est ce qui constitue une preuve, lors d une cession à un prix minore ? Merci